

Dr

Pertes et Profits (Soldé)

1896												
Fév.	17	A F's Gn. g.l.	40	20		Fév.	17	Mdises g.l.	38	100		
"	17	" Intérêts "	41	2	10							
"	17	" L'Elève "	42	78	65							
		(1)										
				100	75					100		

- 35 12. Si le résultat de Pertes et Profits est un *profit*, *créditez* le cte du Propriétaire de ce profit, — la *ra* de cette règle est évidente ; son capital a été *augmenté* d'autant. (Si au contraire, le résultat est *per*te, *débitez* le cte du Propriétaire de la perte, son capital a été *diminué* d'autant. (2).)
- 36 Le résultat, \$78.65, de Pertes et Profits est un profit, il faut donc écrire au crédit le cte du Propriétaire : — Par Pertes et Profits \$78.65.

Dr

L'Elève

(Le compte du propriétaire crédité du profit)

1896						1896						
Fév.	1	A Divers		860		Fév.	1	Par Divers		2100		
						"	17	" P. et P. g.l.	42	78	65	

- 37 13. Enfin écrivez en rouge, au côté le plus faible du compte du Propriétaire, le résultat de ce cte en faisant précéder des mots, A Balance ou Par Balance, selon le cas ; totalisez ; tirez les lignes, puis ouvrez le compte de nouveau.

Dr

L'Elève

(Le compte du Propriétaire soldé et ouvert de nouveau)

1896						1896						
Fév.	1	A Divers		860		Fév.	1	Par Divers		2100		
"	17	" Balance		1318	65	"	17	" P. et P. g.l.	42	78	65	
				2178	65					2178	65	
						Fév.	17	Par Balance		1318	65	

- 39 14. Maintenant chaque compte nous présente comme au commencement un seul article, qui forme la partie ou de l'actif ou du passif. (Ces articles classés sur une feuille forme l'Etat de l'Actif et du Passif. (Voir pour exemple, p. 16.))
- 41 Au lieu d'établir un tel état, beaucoup de teneurs de livres pendant qu'ils sont à solder ou après qu'ils ont fini, reportent toutes les balances sur un livre spécial. (Livre des Balances). Ci-après on trouvera une page de ce livre. Il n'est pas nécessaire de donner des explications sur la manière de le tenir ; il contient les articles de l'actif et du passif dans un ordre qui diffère un peu de celui de l'Etat de l'Actif et du Passif déjà expliqué.

(1) g. 1. 42 = Grand Livre, page 42. La page du cte de l'Elève.
 (2) Voir règles au sujet du compte du Propriétaire page 4.